



Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

Sommaire :

- Contexte national :	p. 2
- Evolution de la Masse Salariale :	p. 3
- 2016 : Répartition des recettes et des dépenses :	p. 5
- Explications des évolutions du budget par fonction :	p. 6
- Résultat net de l'exercice :	p. 6
- Autofinancement (CAF brute et CAF nette) :	p. 7
- Recettes globales :	p. 7
- La situation en matière de développement durable :	p. 7
- Endettement du Pays de Blain :	p. 7
- Prévisions globales d'investissement :	p. 8
- Conclusion :	p. 9
- Et demain ... ? :	p. 9
- Annexes : tableaux de données :	p. 11
- Annexes : Ressources Humaines	p. 12

1. Contexte national :

L'INSEE table sur une croissance du PIB de la zone euro de 1.6% en 2016, stable rapport aux 1.6% estimé et réalisé en 2015.

Le gouvernement table sur une croissance de 1.2% pour la France en 2016 (comme en 2015), puis 1.5% en 2017, avec une inflation de +1.2% en 2017, contre +0,5% en 2016 et +0.1% en 2015, et une hypothèse du pouvoir d'achat de +1.9% en 2016, après +1.4% en 2015.

Le gouvernement prévoit un déficit public de 3.3 % en 2016 (3.5% en 2015) pour atteindre moins de 3% en 2017 (2.7%). La dette publique s'établirait à 96.1 % du PIB en 2016, contre 96.2% en 2015, et 96.0% en 2017.

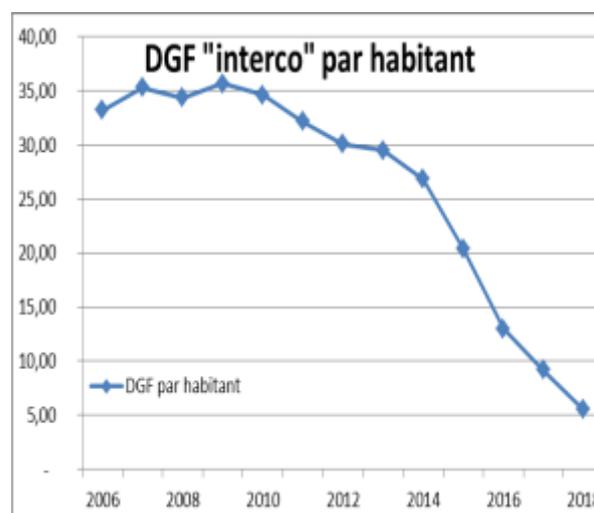
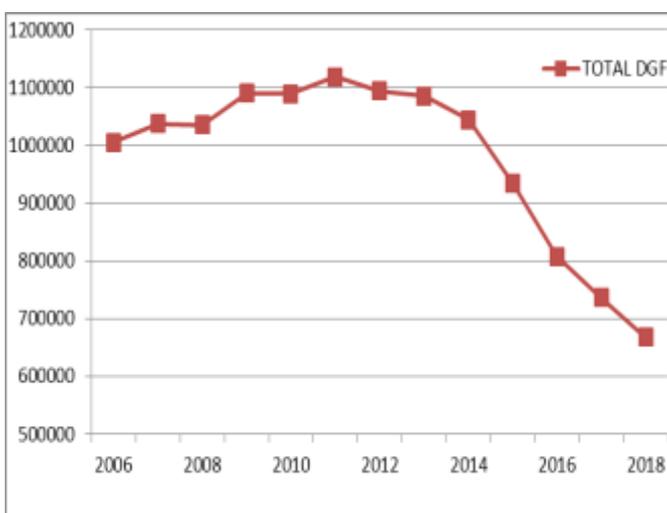
La loi de finances 2017 met en œuvre la 3^{ème} annuité du plan d'économie de 50 Mds d'euro, soit 2.6 Mds supplémentaires sur les collectivités territoriales (contre 3.7 Mds prévus initialement).

Cet effort porte uniquement sur la dotation globale de fonctionnement, la DGF, qui s'élève en 2017 à 30,860 milliards d'euros, contre 33,221 milliards en 2016 (article 33 LFI). Compte tenu de la réduction de moitié de la contribution des communes et groupements, les communes font un effort de 725 millions d'euros. Quant aux EPCI à fiscalité propre, leurs ressources sont diminuées de 310,5 millions d'euros. Au total, la contribution au redressement des finances publiques du bloc communal s'élève donc en 2017 à 1.035 milliards d'euros. La contribution des départements atteint quant à elle 1.148 millions d'euros et celle des régions 451 millions d'euros. La contribution au redressement des finances publiques des collectivités territoriales se monte donc à 2,6 milliards d'euros en 2017 et la DGF s'établit à 30,8 milliards d'euros.

Pour les collectivités territoriales, l'effort porte sur une réduction des recettes. Pour l'Etat et le Sécurité Sociale, l'effort porte sur un ralentissement des recettes.

Contribution du Pays de Blain au redressement des finances publiques (estimations pour 2017 et 2018) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF « Interco »	503 050	483 925	466 253	466 400	430 127	329 620	215 000	150 000	90 000
DGF Compensation	586 619	476 684	469 767	461 149	456 140	446 185	438 000	428 000	420 000
Total DGF	1 089 669	960 609	936 020	927 549	886 267	775 805	653 000	578 000	510 000



La réforme de la DGF

La réforme de la DGF des EPCI, détaillée dans le DOB 2016, est reportée :

« Après un premier report de 2016 à 2017, le gouvernement a finalement décidé d'accéder à la demande des associations d'élus du bloc communal : la réforme de la DGF fera l'objet d'un texte spécifique qui sera élaboré en vue d'une application... en 2018 ! D'ici là les parlementaires et le Comité des finances locales poursuivront leurs travaux et espèrent apporter des premières évolutions, non négligeables, dès le PLF 2017. Cela pourrait concerner notamment la péréquation verticale (DSU et DNP), la problématique des DGF négatives et le FPIC. » (La Gazette des communes)

Fonds de Soutien à l'investissement local (FSIL).

Le gouvernement a reconduit en 2017 le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et l'a porté à 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016). Ce fonds est composé d'une dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL) créée à l'article 141 LFI. Ses crédits s'élèvent à 580 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) en 2017. Cette dotation est divisée en deux enveloppes.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

L'article 143 LFI maintient le (Fpic) à un milliard d'euros en 2017. À compter de 2018, les ressources du fonds sont fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, soit le pourcentage prévu à l'origine à partir de 2016. Il s'agit de tenir compte des fortes évolutions de la carte intercommunale et de ses incidences sur les contributions et attributions au titre du FPIC.

Evolution de la Masse Salariale :

Bilan 2016 :

Budget général : Au CA 2016, la masse salariale (chap 012) a diminué de 162 977 € par rapport au CA 2015, soit -8.3%.

Budget des transports : Au CA 2016, la masse salariale (chap 012) a diminué de 44 104 € par rapport au CA 2015, soit -7.4%.

En diminution, lié

- au transfert de l'équipe Piscine au Centre aquatique géré en DSP,
- au départ en retraite d'un agent
- à une meilleure rationalisation des remplacements sur pôle "Environnement-Transports".

En augmentation, lié :

- aux **cotisations retraites** patronales, en hausse au 1^{er} janvier 2016
- au **PPCR** (Protocole Parcours Carrière Rémunération) des agents de la FPT, qui transfère des primes en salaire.
- Au dégel du **point d'indice** au 1^{er} juillet 2016, le point d'indice augmente de 0.6%, passant de 4.6303 € à 4.65808 €.
- Les **créations de postes** :
 - o EJE pour le RPE, à mi-temps, compensée en partie par une subvention de la CAF.

Perspectives 2017 :

Budget général : la diminution de la masse salariale est estimée à environ -1.67%, soit 30 797 € (dont sur le centre aquatique, compensée par la participation versée à Prestalis).

Evolution entre le CA 2016 et le BP 2017 :

- Augmentation du SMIC au 1^{er} février 2017 : 0.6%
- Augmentation des charges sociales URSSAF : 0.16 %

- Augmentation des contributions retraites : 3.10%

L'augmentation est aussi due à la poursuite de la mise en place du PPCR, à la création de poste à la petite enfance en année pleine, à l'augmentation du temps de travail d'un agent sur l'administration générale et à l'évolution statutaire des agents.

Ces augmentations sont compensées par :

- Le transfert du service Piscine en DSP en année pleine
- un départ en retraite
- une vigilance plus importante dans les remplacements des micro-crèches.

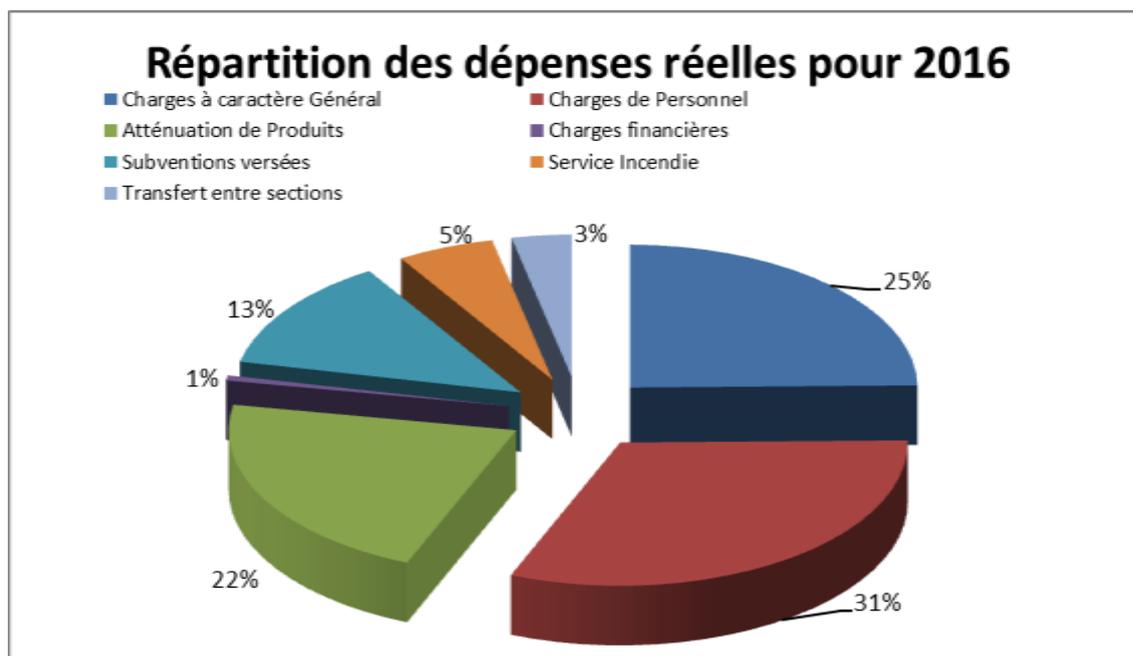
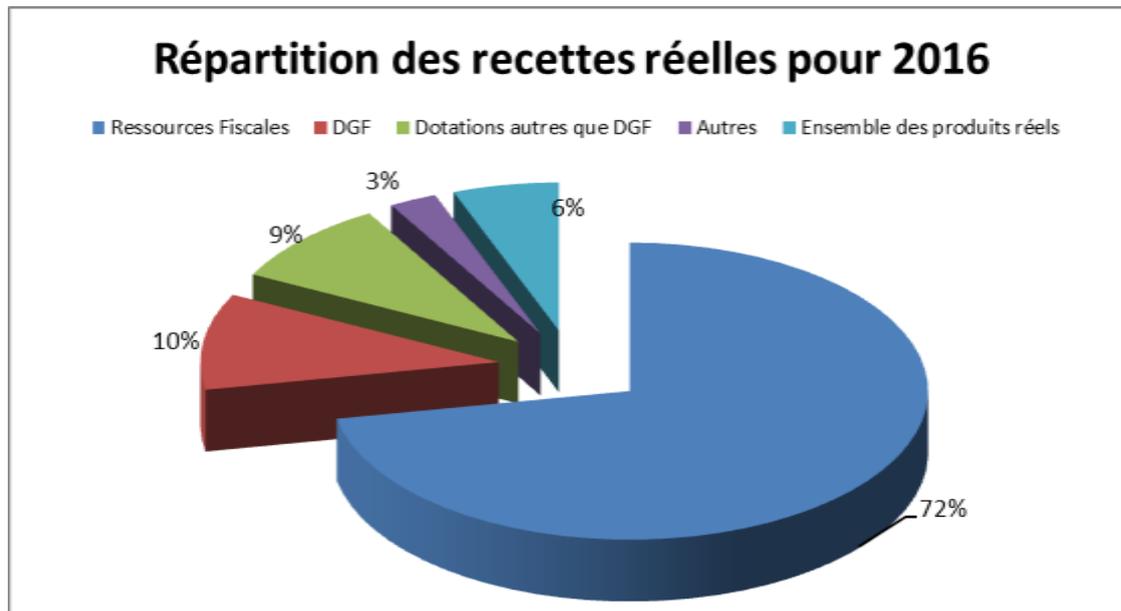
Pour le Budget des Transports : l'augmentation de la masse salariale est estimée à environ -3.93%.

Perspectives 2018 et 2019 :

Outre une possible évolution du SMIC, encore inconnue, nous pouvons déjà estimer pour le budget général l'évolution de la masse salariale engendrée par les éléments suivants, toute chose égale par ailleurs, par la poursuite de la mise en place du PPCR, Evolution statutaire des carrières des agents, ...

- Prospective Globale
 - o 2018 : Diminution de 2.75%.
 - o 2019 : Augmentation de 1.33%.
 - o 2020 : Augmentation de 1.55%, due essentiellement aux avancements d'échelon et à la mise en œuvre de la PPCR
- Création de postes :
 - o 2018 : un poste pour la gestion de la redevance incitative.

2016 : Répartition des recettes et des dépenses.



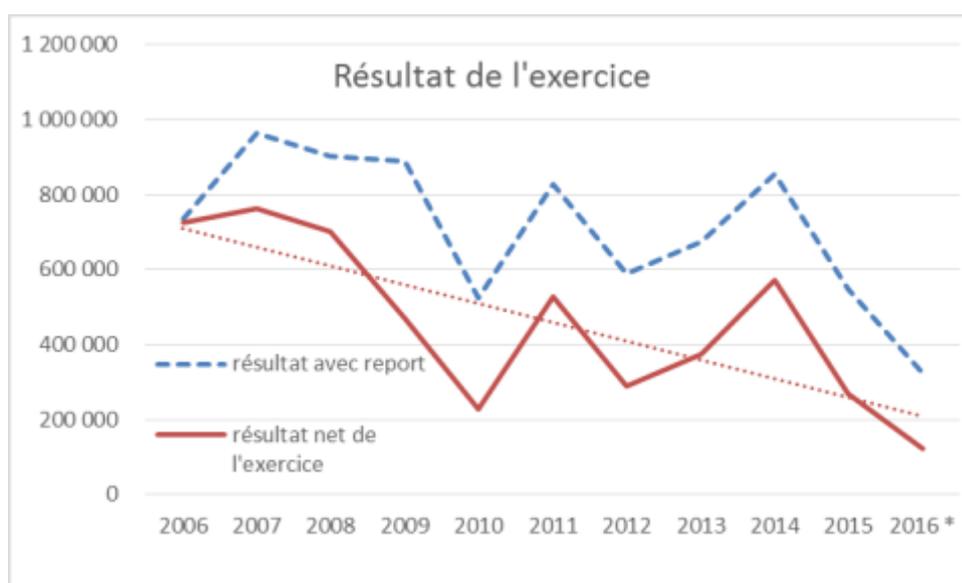
EXPLICATIONS DES EVOLUTIONS DU BUDGET

- Les évolutions de 2017 :

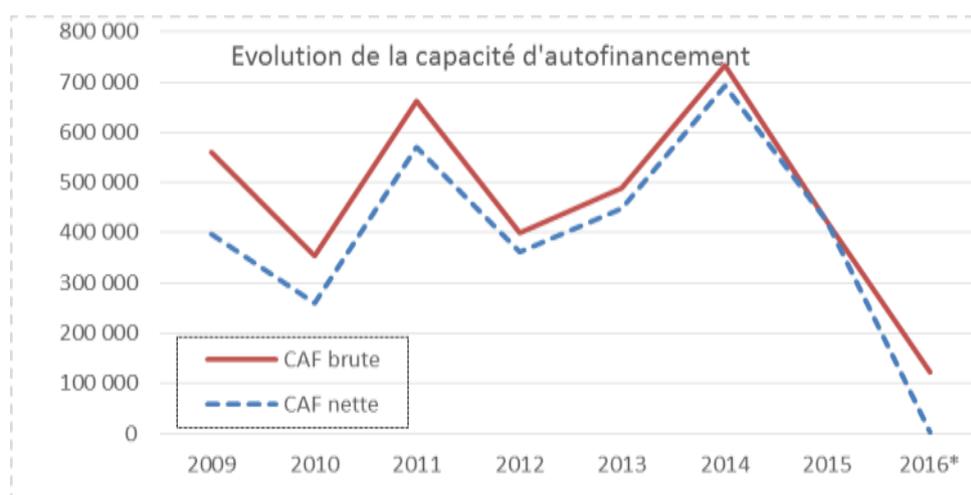
Dès le 1^{er} janvier 2017, s'appliquent les modifications suivantes :

- Nouvelle rédaction de la compétence « développement économique », qui comprend notamment la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (Loi NOTRe) ;
- Le PLU est de compétence intercommunale. Les 4 PLU du territoire étaient à rendre compatibles avec le SCoT 2, et les lois Grenelles et ALUR, au 31/12/2016. Il est proposé de lancer la procédure de PLUi dès maintenant, pour une meilleure cohérence des PLU sur le territoire, et pour mutualiser les coûts de révision des PLU, en les fondant dans un PLUi valant PLH.
- Lancement d'une procédure pour une fiscalité incitative des déchets au 1^{er} janvier 2019 :
 - o en 2017, études, communication auprès des ménages et équipement des ménages et des services.
 - o En 2018 : année d'essai, avec mise en place du service mais facturation « à blanc ».
 - o En 2019 : Mise en place de la facturation incitative réelle.
- BA SPANC : on constate un accroissement du déficit de fonctionnement chaque année et un report des versements de la SAUR et de VEOLIA. Le BP 2017 ne reprend pas ces éléments à ce jour.
- BA centre Aquatique : Le versement de la subvention du Budget général de 170 034 €, fin 2016, permet d'avoir un résultat 2016 à l'équilibre à 211 358 €. L'amortissement ne commencera qu'en 2018, permettant d'avoir un budget de 630 000 € en 2017.

Résultat net de l'exercice :



Autofinancement (CAF brute et CAF nette) :



Recettes globales :

En 2017, il faut s'interroger sur un plan d'économie strict avec, en complément, une éventuelle hausse des impôts locaux.

Les tarifs du SPANC ont été revus en 2015, à 21 €. Ce service est déficitaire chaque année. Il faut envisager une hausse régulière des tarifs pour atteindre l'équilibre.

Les dotations de l'Etat sont en baisse : - 75 000 € prévus en 2017 par rapport à 2016, et certainement autant en 2018 encore.

L'enveloppe globale du FPIC (fonds de péréquation intercommunale et communale) n'augmente plus (1 Mds d'euros). Il est envisagé une répartition plus favorable au Pays de Blain pour l'enveloppe territoriale.

La situation en matière de développement durable.

Une commission est plus spécifiquement en charge de ce domaine, transversal :

La commission Environnement et Développement Durable, est compétente sur les questions des déchets et de la qualité de l'eau.

Chaque année, un rapport d'activités « Déchets » et un rapport d'activités « SPANC » sont présentés en conseil communautaire. Confère ces documents.

La mise en place de la redevance incitative en 2018 (facturation à partir de 2019) permettra de diminuer le volume des déchets enfouis.

Endettement du Pays de Blain

Au cours des années 2015 et 2016, la situation a fortement évolué, avec un emprunt de 2 000 000 € en 2015 pour les travaux du centre aquatique, puis, en 2016, deux emprunts relais, le 1^{er} de 1 400 000 € permettant d'attendre le versement des subventions du Centre Aquatique et le 2nd de 1 200 000 € permettant d'attendre le remboursement de la TVA du Centre Aquatique. Ces 2 premiers emprunts ont été affectés au Budget annexe du centre aquatique, et le 3^{ème} (1 200 000 €) est resté sur le budget général.

Budget général : capital restant dû de 1 200 000 €, en attente du reversement de la TVA du Centre Aquatique.

Budget Annexe Transports Scolaires : capital restant dû de 280 000 €.

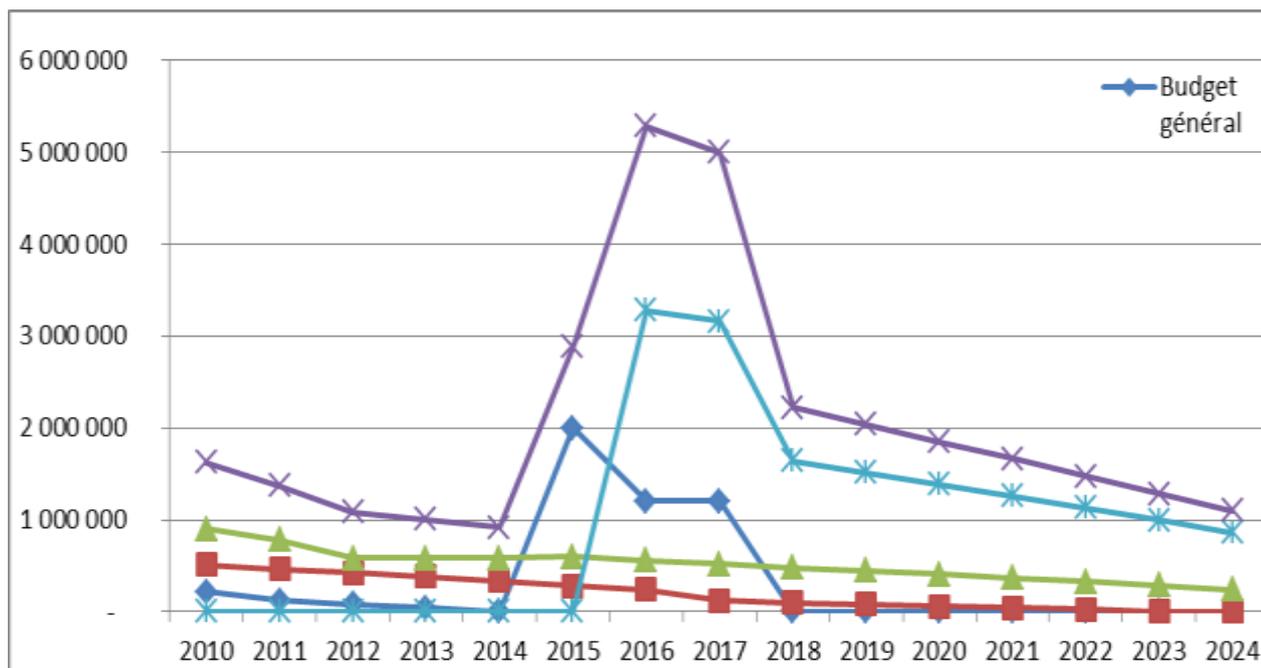
Budget Annexe Bluchets Nord : capital restant dû de 600 000 €.

Budget Annexe Centre Aquatique : capital restant dû de 3 281 483 € dont 1 400 000 € en attente du versement des subventions.

En 2017, il est prévu un emprunt pour la réalisation du Parc d'activités du Bel Air, et, éventuellement, pour du matériel OM.

En 2018, il est prévu un emprunt pour la réalisation de la zone d'activités de la Noé Grée et un emprunt pour la rénovation complète de la déchèterie de Blain.

Capital restant dû au 31/12/N



Prévisions globales d'investissement :

A ce jour et avant arbitrage budgétaire, les demandes d'investissement pour 2017 au Budget général sont de 3 900 000 €, hors restes à réaliser de 2016, qui se montent à 866 000 € - dont 350 000 € pour le centre aquatique (solde des marchés et espaces verts) et 200 000 € pour un camion-benne.

Le projet de territoire, et la prospective financière liée, permettent de prioriser les investissements pour les années à venir. Il sera nécessaire de rechercher d'autres financements.

Les demandes du Transports Scolaires sont d'environ 200 000 €, en plus des RAR, essentiellement pour l'achat de cars.

Conclusion :

Nous proposons d'inscrire dans le BP 2017, un virement à la section d'investissement de **200 000 €**, pour conserver la capacité d'autofinancement du Pays de Blain, ainsi que des dépenses imprévues de **40 000 €**.

Pour rappel, ce virement prévisionnel était de 300 000 € en 2009.

Il était prévu un impact de 50 000 € par micro crèche. Avec trois micro crèches en fonctionnement et un virement à la section de fonctionnement de 200 000 €, les prévisions sont respectées.

Toutefois, avec une CAF nette estimée à 3 000 € en 2016, il est bon d'anticiper les diminutions des dotations de l'Etat de 2017 et 2018, non prévues lors de la prospective 2009, et l'augmentation de certaines charges en 2018 - charges salariales, Multi-accueil à l'année, amortissement du Centre Aquatique, ... - pour éviter un effet ciseau brutal entre la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses.

Et demain ... ?

- Fonctionnement : les nouveaux impacts 2018 :

Dépenses : + 170 000 €

- Multi-accueil à l'année, amortissement du Centre Aquatique, hausse de la participation au SDIS, Masse salariale (PPCR, ...)
- GEMAPI : Compétence confiée par l'Etat aux EPCI, sans transfert de recettes sinon la proposition de l'Etat de créer un impôt spécifique.
- Agence foncière : mise en place de la TSE ? Cela signifierait une nouvelle colonne d'imposition pour les propriétaires (logements et entreprises), sans dépenses ni recettes supplémentaires pour le Pays de Blain. Réflexion en cours par l'Agence foncière.

Recettes : - 70 000 €.

Il faut s'attendre à la poursuite de la diminution de la DGF, ralentie en 2017.

On peut estimer cette nouvelle diminution entre 65 et 75 000 €, hors nouvelles mesures gouvernementales en 2017/2018.

- Compétences :

Le législateur a prévu de nouvelles compétences pour les communautés de communes, notamment via la loi NOTRe :

au 1^{er} janvier 2018 :

- La compétence GEMAPI (voir le dossier DOB 2015 à ce sujet).

Au 1^{er} janvier 2020 :

- L'assainissement collectif (Objectif pour le Pays de Blain : transfert au 1^{er} janvier 2019).

Des réflexions sur :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial

- La redevance incitative : mise en place au 1^{er} janvier 2018, avec facturation à blanc en 2018, et facturation au réel en 2019.

- **2018 : quelles Possibilités pour envisager l'équilibre budgétaire ?**

4 pistes :

- Revoir la répartition du FPIC entre le Pays de Blain et les communes.
- Arrêt de certains services à la population.
- Revoir les financements de compétences communales par le Pays de Blain.
- Augmentation des impôts.

* * *

Annexes :

Evolution de l'autofinancement (CAF : Capacité d'Auto Financement)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
Produits de fonctionnement réel	4 802 054	5 051 345	5 276 439	5 575 071	5 881 062	6 127 576	6 155 203	6 307 403
Charges de fonctionnement réelles	4 242 231	4 696 106	4 613 933	5 174 794	5 393 194	5 395 419	5 732 204	6 184 570
CAF brute	559 823	355 239	662 506	400 277	487 868	732 157	422 999	122 833
Remboursement en capital de la dette	163 554	95 608	92 010	37 998	38 513	39 043	0	119760
CAF nette	396 269	259 631	570 496	362 279	449 355	693 114	422 999	3 073

RATIOS

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'habitants "DGF"	14 511	15038	15495	15709	15709	15862	16059
Dépenses réelles de Fonct / pop	339,47 €	307,26 €	334,41 €	343,33	344,14	383,25	350,06
Produit des impôts directs / pop	129,21 €	134,23 €	139,81 €	146,18	153,25	152,19	160,05
Recettes réelles de Fct / pop	349,06 €	351,27 €	360,72 €	375,36	390,76	389,93	373,4
DGF / pop	75,09 €	63,88 €	60,41 €	59,04 €	56,42 €	48,88 €	40,44 €
Dép de personnel / Dép réelles de fct	26,20%	30,00%	31,30%	33,41%	33,01%	34,83%	34,58%
Dép Fct + rbst dette / Rec réelles de fct	99,60%	89,20%	93,40%	92,12%	88,71%	93,04%	95,75%
Encours de la dette (au 31/12/N)	209 455 €	117 444 €	78 931 €	40 417 €	39 271 €	2 000 000 €	5 236 293 €

ANNEXE RH

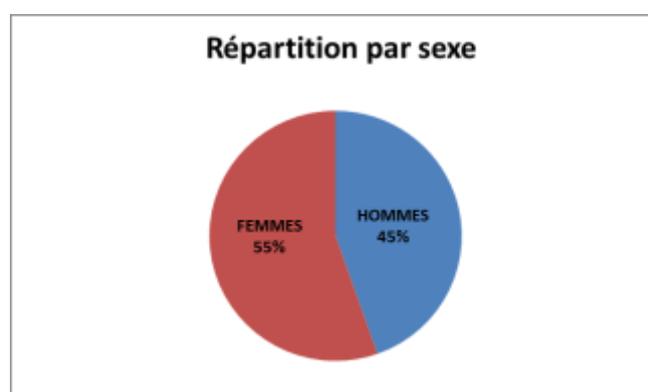
Politique de promotion et de rémunération	
Modalités de versement du Régime Indemnitare (RI)	<ul style="list-style-type: none"> • Le RI est mensualisé et indexé sur le point de la fonction publique pour les primes et indemnités dont la base dépend du point. • les bénéficiaires des primes et indemnités sont les titulaires, stagiaires et contractuels. Les contractuels remplaçant perçoivent les primes et indemnités après 6 mois de remplacement. • Le montant des primes et indemnités sont définies au regard de la catégorie et des fonctions exercées. Le principe est que chaque agent exerçant des missions équivalentes perçoivent les mêmes primes et indemnités, exception faite des accords passés lors de l'embauche. • Une refonte du RI est en cours dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP qui sera effectif en 2017.
Prime annuelle ou Prime de fin d'année (PFA)	<ul style="list-style-type: none"> • La PFA est versée en deux fois : une moitié en mai et l'autre moitié en novembre. Son montant correspond au 1^{er} échelon du grade de rédacteur.
Avantages en nature	<ul style="list-style-type: none"> • Le Pays de Blain adhère au COS du CDG44, soit 1.08% par agent, par mois sur la rémunération brute • Le Pays de Blain subventionne l'amicale du personnel • Le Pays de Blain verse une indemnité de transports aux agents utilisant leur véhicule à moteur personnel pour leurs déplacements sur le territoire de la Communauté de communes dans le cadre de leurs fonctions et dans la limite de ce que la loi permet, soit 210€ net/an versée mensuellement.
Mutuelle et prévoyance	<ul style="list-style-type: none"> • Le Pays de Blain a adhéré au contrat de prévoyance du CDG 44 afin que les agents le souhaitant, puissent bénéficier d'un taux collectif intéressant • Le Pays de Blain participe à hauteur de 15€ brut par agent et par mois sur les contrats de mutuelle santé labellisée et/ou sur la prévoyance.

Données physiques au 31/12/2016

Catégories	Total
A	9
B	6
C	49
Hors catégorie*	1
Total général	65

- *Hors Catégorie*
- 1 agent en contrat aidé

Statut	Total
Droit privé	1
Non titulaire	18
Titulaire	46
Total général	65



SITUATION DES EFFECTIFS AU 31/12/2016 + PROJECTION 2017

Fonctions	ETP au 31/12/2014	ETP au 31/12/2015	ETP au 31/12/2016	Prospective 2017*
Administration générale (020)	7.97	7.47	6.48	6.91
Conseil de développement	0.46	0.46	0.46	0.46
Communication	0.78	0.78	0.78	0.78
Stade	0.05	0.05	0.05	0.05
Piscine	7.7	8.37	0.2	0.2
Jeunesse	1.3	1.3	1.3	1.3
Action sociale	0.15	0.15	0.15	0.15
Maison de l'Emploi et de la Formation	2.44	2.44	2.44	2.44
Relais petite enfance	2.18	2.10	2.35	2.35
Micro-crèches	8.66	12.75	13	13
Habitat-Urbanisme	0	0.5	0.5	0.5
Assainissement	1.3	1.1	1.1	1.1
Environnement	9.3	9.3	9.68	9.68
Développement Économique	1.52	1.52	1.52	1.52
Transports	15.24	15.42	15.72	15.72
Totaux	59.05	63.71	55.73	56.16

- Pour 2017 : Augmentation du temps de travail d'un agent du 020 qui passe de 20/35^e à 35H
- Entre 2014 et 2015, augmentation des ETP due essentiellement à l'ouverture des micro-crèches
- Entre 2015 et 2016, baisse du nombre d'ETP due essentiellement à la fermeture de la piscine en régie.